

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_02B-DE



Landéda, le 7 décembre 2021

**CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2021**

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

RAPPORT N°02/09/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_02B-DE

Par délibération en date du 10 avril 2021, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2021. Comme toute année budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions techniques et décisions politiques au cours d'année.

Voir annexe.

Les recettes attendues sont plus élevées et donc l'augmentation des dépenses est compensée par de nouvelles recettes.

Il est donc proposé d'adopter la décision modificative n°3 telle que définie ci-dessus.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°02/09/2021

Réunion du 13 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN donne procuration à Christine CHEVALIER

Muriel COLLOMBAT donne procuration à Hervé LOUARN

Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER

Monsieur Alexandre TREGUER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 telle que définie en annexe.

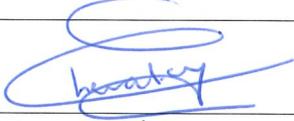
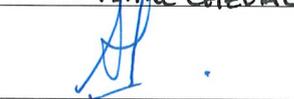
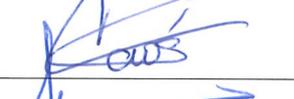
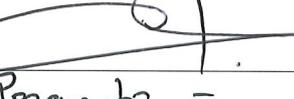
Envoyé en préfecture le 16/12/2021

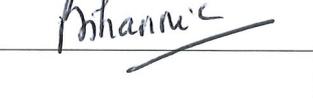
Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_02B-DE

029-212901011-20211213-2021_12_13_02B-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator à Christine CHEVALIER
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	Procurator à ^{Amiriel à 18 H 50} Laurent LE GOFF
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator à Hervé LOUARN
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	Procurator à Narine VAUTIER
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211213-2021_12_13_02B-DE